Réunion publique du Conseil de quartier Plateau
Jeudi 24 novembre – 19h30
École élémentaire Fessart – 4 rue Fessart

Réunion animée par **Karine GAUTREAU**, déléguée du Maire pour le Conseil de quartier Plateau.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des avancées des projets issus de l'assemblée citoyenne de février 2022
2. Présentation de la révision du Plan climat et du dispositif éco-rénovons Paris+
3. État des lieux de l'entretien et de la végétalisation des pieds d'arbres
4. Actualités et questions diverses

Présentation des avancées des projets issus de l'assemblée citoyenne de février 2022

En présence des membres des groupes projets du conseil de quartier

La nouvelle charte des conseils de quartier, adoptée le 9 novembre 2021 organise le fonctionnement du conseil de quartier avec une ossature principale composée de deux groupes. Pour rappel, toute personne, quels que soient sa nationalité ou son âge, peut participer à son conseil de quartier.

L'un référent, représentant le pôle de stabilité de l'instance. Il joue un rôle de mobilisation des habitants et d'accompagnement des membres du conseil de quartier. Il est composé de 21 personnes maximum tirées au sort.

L'autre orienté vers les thématiques retenues lors de l'assemblée citoyenne avec l'objectif d'aboutir à des projets concrets.

Les projets issus de l'assemblée citoyenne 2022 du conseil de quartier Plateau sont :

- **Plus de culture, d'art et de couleurs**

Les membres du groupe projet et l'ensemble du conseil de quartier se sont largement mobilisés avec l'organisation d'une balade exploratoire du quartier sous la thématique *couleur, patrimoine et parc*.

Elle leur a notamment permis de découvrir de potentiels lieux dans le quartier, pouvant accueillir un projet de fresque ou de marquage au sol. Le départ s'est fait à l'église Saint-Jean Baptiste de Belleville et l'arrivée, au centre Paris Anim Clavel.

- La première piste de travail se décline autour de trois aspects :
  - Colorisation de mobiliers urbains
  - Colorisation des potelets
  - Colorisation des barrières

- La deuxième autour de l'embellissement d'un mur par une fresque
- La troisième autour du marquage au sol

- **Solidarité, intergénérationnel et lieux ressources**

Autour de cette thématique, s'est particulièrement illustrée l'organisation d'un repas de quartier le samedi 2 juillet. Une centaine d'habitant.e.s y a participé.

L'organisation, en date du samedi 10 décembre, d'une après-midi jeux, calquée autour de la thématique « Trans-générationnel » et en lien avec l'association Kapital Jeunesse. Animations par les structures du quartier, avec la présence des jeux sportifs, de coopération ou encore des jeux flash. L'après-midi Jeux du Plateau et la Bourse d'échanges de livres seront reconduites pour 2023.

Les autres aspects en émergence par le groupe projet dans le cadre de cette thématique sont :

- La recherche d'un lieu ressource dans le quartier et permettant de décliner la thématique en projet concret.
- L'inclusion des personnes âgées et des enfants
- La lutte contre l'isolement
- La possibilité pour le centre Paris Anim' Clavel d'avoir une salle dédiée aux échanges et activités intergénérationnelles
- L'organisation d'ateliers communs entre tous les âges, etc.

Présentation de la révision du Plan climat et du dispositif éco-rénovons Paris+

En présence de Philippe MANTE, Conseiller d'arrondissement délégué, chargé de la transition énergétique du bâti et du Plan climat

- **Révision du Plan Climat**

La Ville de Paris a ouvert la révision de son « Plan Climat » permettant d'élaborer un plan d'action opérationnel pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, de manière plus rapide, plus locale et plus juste. La concertation a eu lieu jusqu'au 15 décembre sur **decider.paris.fr**.

PLUS VITE : « Accélération de l'action » : Face à l'urgence, il nous faut accélérer, pour réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre et nos polluants atmosphériques, tout en adaptant le territoire aux effets du climat qui change pour protéger les parisiens

PLUS LOCAL : « Territorialisation » : La transition se mène à l'échelle de chaque quartier et s'observe dans la rue, sur nos places, dans nos jardins. Ensemble : mairies d'arrondissement, habitants, étudiants, commerçants, entrepreneurs, chercheurs, associations, imaginons des actions pour le climat à l'échelle la plus locale.

PLUS JUSTE : « Renforcement du volet social » : À Paris comme ailleurs, les personnes les plus vulnérables sont aussi les plus touchées par les effets du changement climatique, par la précarité énergétique, par la pollution de l'air. La lutte contre les inégalités environnementales est une priorité de cette révision du Plan Climat, avec des initiatives renforcées dans les quartiers populaires. La transition écologique doit être une transition juste !

- **Eco-rénovons Paris +**

La rénovation des copropriétés à Paris est un enjeu clé pour la transition énergétique et écologique de la Ville et une des mesures majeures de son plan climat. Mais c'est aussi une occasion unique d'améliorer son confort d'hiver comme d'été, son cadre de vie, de valoriser son patrimoine, et de réduire considérablement ses charges dans cette période difficile.

Le dispositif Eco-Rénovons Paris + mobilise encore plus de moyens avec un accompagnement gratuit et personnalisé à toutes les étapes du projet et l'obtention de nombreuses aides pour financer les travaux de rénovation énergétique et environnementale.

Les aides publiques peuvent prendre en charge jusqu'à 40% du montant des travaux d'un projet de rénovation global, et jusqu'à 100% du montant HT des travaux recevables pour les ménages les plus modestes.

État des lieux de l'entretien et de la végétalisation des pieds d'arbres

En présence d'Andréas PILARTZ, Adjoint au Maire chargé de la transition écologique, de la nature en ville, de la propreté, de la mobilité, du Plan vélo et des canaux

L'entretien de ces espaces verts, en dehors des parcs et jardins se fait de manière collaborative entre plusieurs services de la Ville.

- **La Direction de l'espaces verts et de l'environnement** a la compétence de la prise en charge et de la gestion des arbres, des pieds d'arbres et des jardins notamment. Ses services plantent et arrosent les arbres ou les jardinières.
- **La Direction de la propreté et de l'eau** nettoie les pieds d'arbres et les jardinières. La fréquence de nettoyage est d'environ 6 fois/semaine
- **La Direction de la Voirie et des déplacements** intervient notamment pour creuser les fosses pour planter les arbres. Dans la pratique, un arbre jeune planté se voit attribué un carré dégagé pendant 3 années. À la suite de celles-ci, cet espace est enlevé pour y mettre un pieds d'arbres soit circulaire, soit carré selon la forme des pieds d'arbres environnants.

Les arbres restent très surveillés à Paris où on en décompte pas moins de 200 000. Des sondages d'arbres sont faits pour connaitre leurs états de santé. **Les arbres sains ne sont pas abattus**. Aujourd'hui, ce sont bien des arbres plus solides, de nouvelles essences qui sont plantés par les services de la Ville face au changement climatique.

Les permis de végétaliser sont assurés par la Maison du jardinage. Il n'a pas été supprimé. Il se poursuit avec plus de vigilance. Vous avez la possibilité de signaler les pieds d'arbres qui dépérissent.

Un arbre – platane de circonférence 230 cm et d'une hauteur de 18m a, par exemple, été signalisé se déchaussant dans l'espace extérieur de la crèche et les racines sortant du sol (visible depuis la rue). Le service de l'arbre a été sollicité à ce sujet et a conclu qu'il présente un état phytosanitaire excellent. Il ne se désolidarise aucunement du sol mais la vigueur de ses racines d'ancrage soulève le revêtement.

Une nouvelle signalétique est disponible pour indiquer les pieds d'arbres sous la responsabilités des habitant.e.s

-

ACTUALITES ET QUESTIONS DIVERSES

- **La révision du PLU**

Le PLU date de juin 2006. Voulue par la ville pour s'adapter et permettre de faire face au changement climatique ainsi qu'aux nouveaux enjeux de la Ville, la révision du Plan Local d'Urbanisme a démarré en 2020.

Trois phases de concertation ont composé cette révision : sur le diagnostic ; sur les grandes orientations ; sur les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. La dernière concertation s'est terminée au 4 novembre.

- **Les contributions**

Les habitants se sont largement mobilisés pour apporter leurs contributions au travers les différents ateliers, la réunion publique dédiée et la concertation en ligne. Les contributions sont en cours d'étude par la Direction de l'Urbanisme.

La mairie du 19ème arrondissement a formulé plus de 250 demandes particulières dont environ 100 portant sur des protections patrimoniales, 80 sur des protections d'espaces verts et le reste sur des réserves pour des logements ou des équipements.

Le projet sera arrêté le 22 mars 2023, et cette délibération sera transmise à l'autorité environnementale ; avant d'être soumise à une enquête publique de novembre 2023 à janvier 2024. Le nouveau projet sera définitivement voté en juillet 2024.

- **Les ambitions**
  - *Une ville en transition vertueuse et résiliente* : la nature en ville ; la réduction de l'empreinte carbone et la santé environnementale
  - *Une ville inclusive, productive et solidaire* : le logement pour tou.te.s ; Paris, Ville capitale ; le quart du quart d'heure ; la ville productive
  - Une ville qui considère et valorise ses identités urbaines : la transformation du bâti et les paysages parisiens.

➢ **Le permis de végétaliser**

Les principales étapes pour obtenir un permis de végétaliser sont :

- Les demandeurs préparent leur projet. La Maison du jardinage accompagne les porteurs de projets qui en ont besoin : conseils, conférences et ateliers.
- Le projet détaillé est déposé en ligne avec photos et plans si possible, via le télé-service.
- Le projet fait l'objet d'une étude de faisabilité par les services de la Ville et s'il est validé, une AOT est délivrée pour une durée minimale de 3 ans (renouvelable tacitement jusqu'à 12 ans).
- La Ville peut, sur demande et une fois le permis délivré, fournir de la terre et des graines et retirer les grilles dans le cas d'un projet de végétalisation de pied d'arbres.
- Une fois le permis délivré, **les titulaires prennent à leur charge : la plantation, l'arrosage, l'entretien régulier, le nettoyage, l'affichage**, durant toute l'année.

L'ensemble des informations plus détaillées sur la page web suivante : https://www.paris.fr/pages/un-permis-pour-vegetaliser-paris-2689

➢ **Les travaux de la rue Botzaris**

Chantier concessionnaire pour la mise à sens unique vers Simon Bolivar dans le cadre des travaux RTE en cours (de renouvellement de la liaison allant de Romainville aux Buttes-Chaumont). Travaux qui se feront jusqu'au second semestre 2023.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
conseilsdequartier19@paris.fr
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

Facebook : Conseils de quartier du 19e
Twitter : monquartier19